

**EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L4131-1 DU CODE DU TRAVAIL**

A , le 17 mars 2020

Mme Mr

Salarié-e / Agent-e de l'établissement POLE EMPLOI ... (région)

A

Mme Mr le directeur-trice du Pôle emploi XXX

Copie aux représentants du CSE

Madame, monsieur

Les plus hautes autorités de l'Etat ont demandé hier soir à chacun d'entre nous de participer à la lutte contre la propagation du COVID 19 en restant confiné chez soi. Le ministre de l'intérieur et celui de la santé ont respectivement demandé la limitation des déplacements au strict minimum ainsi que la limitation des contacts à 5 personnes maximum par jour.

En ce qui concerne les déplacements pour se rendre au travail, ils sont autorisés uniquement si le télétravail n'est pas possible et dans ce cas l'employeur doit justifier du caractère indispensable de la présence du salarié. Dans tous les cas l'employeur doit garantir la sécurité et la santé de ses salariés.

Dans le contexte de guerre sanitaire que nous vivons depuis quelques semaines, des alertes émises par toutes les autorités sanitaires du pays, de l'alerte pour danger grave et imminent formulée par des membres du Comité Social et Economique Central, je vous informe que j'exerce mon droit de retrait dès aujourd'hui car je me sens d'une part, potentiellement menacé par le risque d'infection, et d'autre part potentiellement menaçant pour la santé des personnes que je pourrais croiser lors de ma venue sur site .

Veillez agréer, Madame, Monsieur , l'expression de mes sincères salutations